

Conférence de presse commune Patrick BORÉ – Guy TEISSIER

15 avril 2010 à 11h00 – Mairie de La Ciotat

Éléments de langage - M. Guy TEISSIER

1/ La Ciotat : une place naturelle au sein du futur Parc national des Calanques

Les motivations de son intégration au projet

Au départ, le GIP des Calanques a été fondé en 1999 avec comme territoire d'étude et de projet le massif classé des Calanques de Marseille à Cassis. Au début, il ne s'agissait pas encore de créer un parc national mais seulement de renforcer la coordination de gestion et la sensibilisation des visiteurs.

Puis rapidement, l'outil Parc national est apparu comme le mieux à même de garantir une protection et une gestion durable de ce patrimoine naturel, paysager mais aussi culturel hors du commun.

L'unité des paysages, l'équilibre des écosystèmes et la bonne gestion des territoires ne s'arrêtent pas aux limites des communes.

La commune de La Ciotat possède et a su préserver un des plus beaux cadres littoraux de Méditerranée. C'est d'abord pour cette raison qu'il a paru totalement logique et nécessaire de l'intégrer dans le projet de périmètre de cœur du Parc national des Calanques.

Les falaises Soubeyrannes, extraordinaire livre de géologie à ciel ouvert, la calanque de Figuerolles dont la beauté n'a rien à envier à celles de Marseille et Cassis, le Bec de l'Aigle et l'île Verte, seule île boisée du littoral des Bouches-du-Rhône, des chênaies matures rares, des fonds marins exubérants, avec l'herbier de Posidonie le plus profond de notre littoral...

C'est tout ce patrimoine naturel si précieux, dont la valeur avait été reconnue par le statut de site classé ou Natura 2000, qui a été proposé de mettre en cœur de Parc. Ce sont tous ces sites emblématiques qui ont été retenus lors de prise en considération par arrêté du 1^{er} ministre en avril 2009, sites qui resteront dans le périmètre proposé en cœur de parc et sur lesquels nous avons eu depuis le départ, je crois pouvoir le dire, une vraie communauté de vue avec mon collègue et ami Patrick BORE.

2/ Parc national : un projet nouveau pour La Ciotat, à co-construire

La légitime prise en compte des attentes et projets de la commune

La logique écologique est importante et légitime mais elle ne fait pas tout. On ne protège pas bien la nature sans l'homme. On ne construit pas un Parc national sans, et encore moins contre, les communes, leurs maires, leurs élus, leurs habitants.

Dès 2002, la commune de La Ciotat s'est rapprochée du GIP des Calanques et a manifesté le souhait d'y adhérer afin de pouvoir mieux connaître, comprendre et faire entendre sa voix dans ce projet ambitieux. Projet qui était, et reste encore pour beaucoup de Ciotadens je pense, nouveau et complexe, qui nécessite de laisser le temps à l'explication, au dialogue.

Par délibération de janvier 2008, la commune a officialisé cette demande et est devenue membre statutaire du GIP au sein du collège des collectivités locales. Que ce soit au travers des réunions

statutaires, des réunions techniques ou des rencontres politiques, la Ciotat a été particulièrement présente et active dans le débat sur le Parc.

Par délibération de décembre 2008 sur l'avant-projet de Parc national, et lors de plusieurs réunions, **la ville** a clairement affirmé son avis favorable de principe à la création de ce Parc mais **a aussi exprimé clairement des demandes de modification du périmètre de cœur**, afin de prendre en compte des besoins et contraintes spécifiques liés à son développement économique et à son cadre de vie.

Depuis plusieurs mois maintenant, ces demandes ont donné lieu à un intense travail de concertation – pas toujours facile mais constructif - à la fois politique et technique.

Je souhaitais aujourd'hui revenir avec mon ami Patrick BORE sur ces demandes et présenter en commun les points d'accord que nous avons trouvés. Ces points d'accord ne remettent aucunement en cause la valeur et l'équilibre du projet de Parc national. Dans le même temps, ils permettent, je crois, de répondre aux attentes légitimes de la commune.

[3 / Site projeté pour la zone Athélia V](#)

Rapidement, l'analyse technique détaillée et la vérification commune des cartes ont confirmé que le site concerné par ce projet d'extension ne figurait pas dans le périmètre proposé en cœur de Parc. Il s'agissait donc d'une inquiétude infondée quant au développement de cette zone, que nous avons pu dissiper.

Au demeurant, la logique de développement durable, dans lequel s'inscrit d'ores et déjà ce projet, ne peut être que favorisée et aidée, y compris financièrement, par son intégration en aire d'adhésion du Parc. C'est ce que j'ai proposé à Patrick BORE.

Sous réserve de l'accord de la commune sur ce projet, une convention d'application de la charte sera élaborée et mise en œuvre en commun pour fonder un vrai partenariat entre le Parc, la ville, MPM et les acteurs économiques du site.

En tant que conseiller communautaire délégué au développement économique, je ne peux que saluer et favoriser ce superbe exemple de réussite économique.

La Ciotat est une ville en pleine transformation, elle a su relever le défi de se relever d'une crise industrielle historique et se projeter vers un nouvel avenir, une nouvelle dynamique : la reconversion des chantiers navals en un pôle de services à la haute plaisance de premier plan en Méditerranée, la création et le développement de la zone d'activités Athélia, l'obtention du label exigeant « France station nautique »...

[4 / Le site de la décharge du Mentaure](#)

La commune avait demandé que soit retirée du périmètre de cœur une parcelle boisée de 10 hectares, à l'ouest du centre d'enfouissement technique actuellement exploité. Sa crainte était que ce classement n'empêche une éventuelle extension du site, rendue indispensable par le manque d'équipements de ce type à l'échelle départementale.

Le site fait en outre l'objet d'un projet de réhabilitation paysagère.

Après analyse technique et visite de terrain, il est apparu qu'effectivement, bien que classée en Natura 2000 ou en espaces boisés classés, une partie des zones concernées ne présentait qu'une valeur écologique très relative, qui plus est en bordure d'autoroute.

Finalement, ce sont 7,5 hectares qu'il est proposé de retirer du cœur.

Le reste des 2,5 hectares, avec la présence du liseron laineux, plante protégée au niveau régional, restera en cœur.

5 / Le site du quartier Ste Croix

Ce quartier était déjà en site classé, à l'exception de sa frange Est, au sein du lotissement de la Haute Bertrandière, qui concerne 6 à 7 villas. Cette partie habitée qui n'était pas en site classé est également retirée du périmètre de cœur.

6 / Le parc du Mugel

Compte tenu de son caractère avant tout aménagé de jardin exotique (dont la gestion exemplaire de la ville a permis d'obtenir le label de Jardin remarquable) et non d'espaces naturels, nous avons convenu en accord avec Patrick BORE que le jardin botanique en partie basse du parc communal soit retirée du périmètre de cœur.

7 / Le site projeté pour l'aire d'accueil des gens du voyages en bordure de l'A 50

Pas de vraie valeur écologique. Besoin crucial de trouver des aires de ce type à l'échelle communautaire. Il est donc proposé de le retirer du cœur.

8/ Le stand de tir sur l'ancienne carrière

Totalement inclus en site classé, il a été décidé de le maintenir en cœur de parc.

Au total, des modifications mineures :

Seuls 2,3 % du périmètre initialement proposé en cœur sur la commune est retiré.

Une collaboration qui a permis de trouver un vrai point d'équilibre.

Toutes les zones à haute valeur écologique demeurent en cœur de Parc.

Je me félicite que la démarche de Parc national ait été comprise et acceptée par les élus de la Ville de La Ciotat, avec pour objectif commun de préserver ce magnifique trésor naturel que recèle la ville des Lumières.